Le 16 juillet 2020

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

Par courriel et SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : **Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité suivant la mise à jour du 1er juillet 2019**
Votre dossier : R-4095-2019 Phase 2 / Notre référence : R058362 JC

Chère consoeur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** ») procède par la présente au suivi de la décision D-2020-088 (la « **Décision** »).

Malgré ses efforts, le Coordonnateur ne sera pas en mesure de terminer l'analyse du dossier dans le délai imparti du 17 juillet 2020.

Le Coordonnateur demande donc à la Régie de prolonger le délai pour l'analyse du dossier au 31 juillet 2020.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate
JC /jl

c.c. intervenants